

INJUSTICE FISCALE MONDIALE: DES SOLUTIONS?

par Antonio Gambini

Depuis le début des années 1980, les revenus des individus les plus riches et les profits des entreprises bénéficient de taux d'imposition légaux de plus en plus avantageux. En outre, légalement et/ou illégalement ces revenus et ces profits sont déplacés offshore pour échapper encore davantage à l'impôt. Une situation qui provoque plusieurs conséquences néfastes. Pourtant des solutions existent.

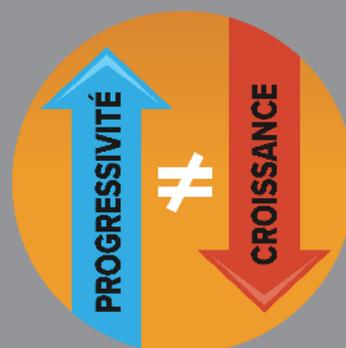




Le taux d'imposition maximal sur les revenus dans les économies avancées a chuté de 40 %



Les 10 % les plus riches détiennent en moyenne 50 % des richesses dans les pays de l'OCDE



Peu d'éléments en faveur d'un lien entre renforcement de la progressivité et baisse de la croissance

Source: infographie FMI

Dans les économies avancées (membres de l'OCDE), le taux marginal (NDLR: taux d'imposition auquel sera fiscalisé tout revenu supplémentaire) supérieur à l'impôt sur le revenu des personnes a baissé en moyenne de 40% entre 1981 et 2017. Selon le FMI, cela n'est pas sans liens avec l'augmentation des inégalités (50% de la richesse détenue par 10% des plus riches), sans pour autant que cela ait nullement contribué à la croissance économique générale.

“

Sur les 30 dernières années, les bénéfices nets déclarés par les plus grandes entreprises du monde ont plus que triplé en termes réels, passant de 1,5 billion d'euros en 1980 à 6,3 billions d'euros en 2013.

”

En octobre 2017, le Fonds Monétaire International, la plus puissante des institutions financières publiques internationales, la Banque centrale des banques centrales, réputé pour son orthodoxie néo-libérale, a publié un rapport qui dénonce le fait que les riches paient de moins en moins d'impôts, provoquant ainsi une augmentation des inégalités.

Selon les calculs de l'économiste Gabriel Zucman, pas moins de 10% de la richesse mondiale est frauduleusement dissimulée dans les paradis fiscaux par les personnes les plus riches ce qui provoque une perte de recettes fiscales à hauteur de 120 milliards de dollars pour 0,01% plus riche de la population et 200 milliards pour le 1%

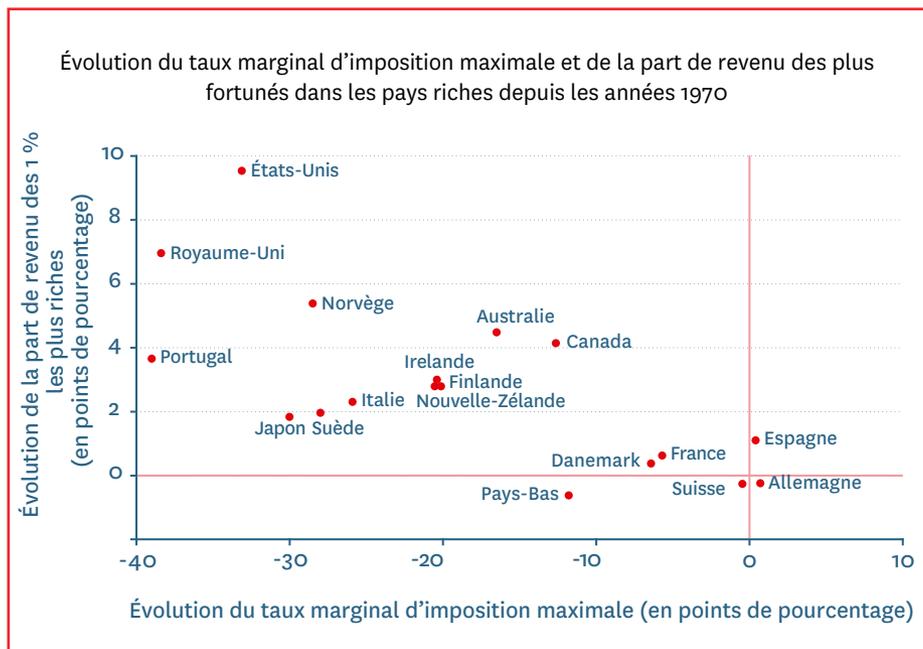
L'injustice fiscale croissante ne se limite pas à la taxation des individus, elle concerne également les entreprises. Sur les 30 dernières années, les bénéfices nets déclarés par les plus grandes entreprises du monde ont plus que triplé en termes réels, passant de 2.000

milliards de dollars en 1980 à 7.200 milliards de dollars en 2013. Pourtant, la taxation des bénéfices des entreprises, forme principale de la fiscalité des entreprises, connaît également un important mouvement baissier. La moyenne mondiale des taux a ainsi baissé de plus de 40% en 1980 à moins de 25% en 2015. Si le mouvement se poursuit au même rythme, la moyenne mondiale devrait atteindre 0% en 2052.

Selon Gabriel Zucman, 40% des profits des multinationales sont artificiellement déplacés vers les paradis fiscaux. Ceci explique certainement les taux de profitabilité (calculés en pourcentage de la masse

#Impôt Moins en moins d'impôts payés par les riches = une augmentation des inégalités. @antoniojgambini de @cncd111111





cette évolution a provoqué une augmentation des inégalités, comme le démontre le tableau suivant, qui croise les chiffres relatifs à la diminution de ce taux marginal supérieur avec l'augmentation de la part des revenus perçus par le 1% le plus riche.

Source: Alvarado F., Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G., "World Inequality Report 2018"

salariale) exorbitants déclarés par les filiales des multinationales dans certains pays, qui contrastent avec les taux de profits beaucoup plus normaux affichés par les entreprises purement nationales.

Cette pratique d'optimisation fiscale massive a un coût que le FMI estime globalement à 600 milliards de dollars par an (dont 200 milliards pour les pays en développement) de pertes de recettes fiscales.

Cette injustice fiscale est un des moteurs de l'augmentation des inégalités dans le monde, ainsi qu'une des raisons de l'augmentation des formes de fiscalités plus régressives et injustes. Les consommateurs sont ainsi particulièrement lésés. La TVA - forme d'impôt régressive en ce sens qu'elle taxe les ménages sur leur consommation - et favorise les ménages qui sont en mesure d'épargner et investir. Cette TVA en expansion défavorise les ménages les plus pauvres forcés de dépenser l'essentiel de leurs revenus en consommation. Sur les 50 dernières années, les pays appliquant la TVA sont

passés de 10 à 166 (y compris la plupart des pays en développement). Les taux moyens dans les pays plus riches (OCDE) sont arrivés à leur maximum historique de 19,2% en 2015 (dernière année dont les chiffres sont disponibles).

Pourtant des solutions existent.

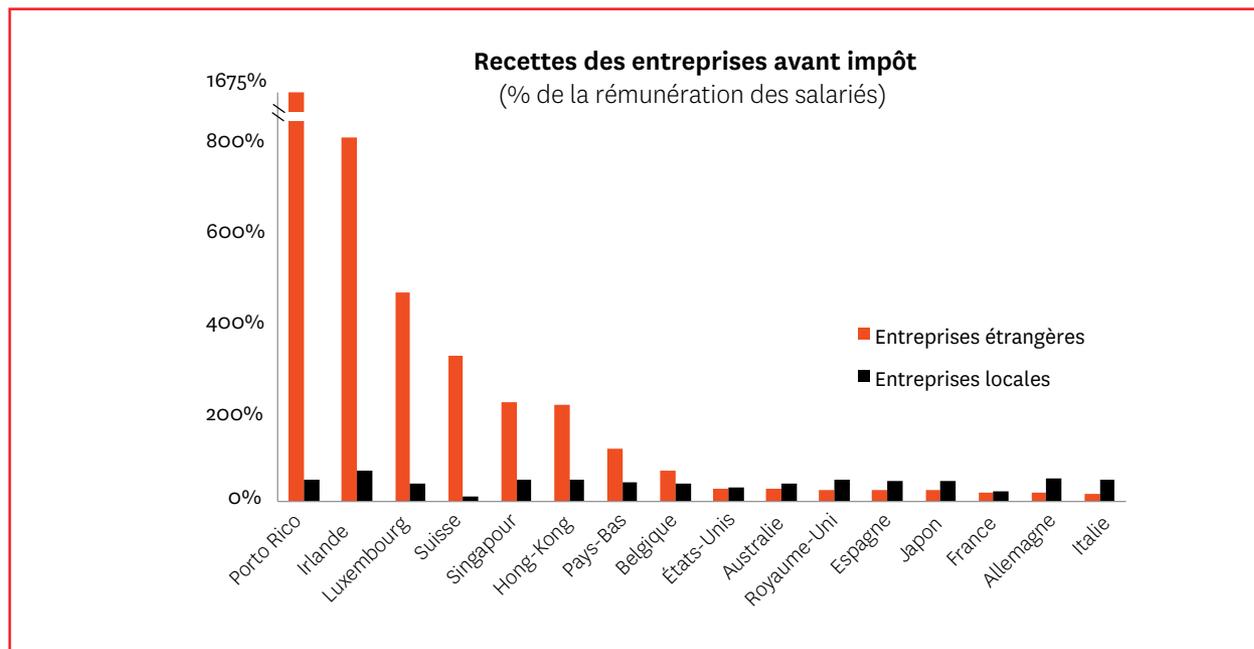
Pour ce qui est de l'évolution des taux officiels, il n'y a pas de solution internationale magique, il s'agit simplement de retrouver le courage et la détermination politique d'exiger une fiscalité plus progressive.

Quant à l'utilisation massive des paradis fiscaux par les personnes plus riches pour échapper à l'impôt, il s'agit de poursuivre la construction du réseau mondial d'échange automatique d'informations entamée par l'OCDE. Considérant cependant que les grands fraudeurs fiscaux passent désormais systématiquement par des trusts et des sociétés écran. Il faut également

progresser vers un registre mondial des actifs financiers, dont le registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés mis en place par les législations anti-blanchiment d'argent de l'Union européenne peut constituer le modèle.

Par contre, les travaux de l'OCDE (le plan BEPS) sur l'optimisation fiscale des entreprises n'ont donné que de très maigres résultats. Dans le modèle alternatif de « fiscalité unitaire », le point de départ fiscal est le bénéfice consolidé de l'ensemble du groupe. Il est beaucoup plus difficile à manipuler que les profits déclarés par les filiales. Il s'agit ensuite de le répartir en tant que base taxable entre les différents pays d'implantation, sur base d'éléments objectifs tels que les volumes de ventes et le nombre de travailleurs.

Aux États-Unis, par exemple, la taxation des bénéficiaires des entreprises par les différents États fédérés ne dépend pas des profits déclarés par les filiales implantées dans l'État en cause, mais de la répartition du bénéfice



Torslov, T., Wier, L. & Zucman, G., "The missing profits of nations", juillet 2018

du groupe au niveau de l'ensemble du pays et parfois même de l'ensemble du monde. C'est ce qu'on appelle la « fiscalité unitaire ».

Arguant d'un risque de double imposition, plusieurs entreprises américaines ont essayé de contester cette fiscalité unitaire devant les tribunaux pour la remplacer par la fiscalité des entités séparées (le système en vigueur en Europe et dans le reste du monde). Mais la Cour suprême a constamment rejeté leurs arguments, au motif que le système des entités séparées était trop « sujet à manipulation » et incapable de représenter justement "les transferts de valeurs nombreux, subtils et largement non mesurables qui interviennent entre les composants d'une seule entreprise".

Le 25 octobre 2016, la Commission européenne a proposé «une grande réforme de l'impôt sur les sociétés dans l'Union». Il s'agit d'un paquet de propositions, dont l'élément phare est l'ACCIS (assiette consolidée commune pour l'impôt des sociétés, en anglais CCCTB). Obligatoire pour toutes les

#ParadisFiscaux: une perte de recettes fiscales de 105 milliards d'euros provenant des plus riches de la population des 1% les plus riches @antoniojgambini



entreprises dépassant 750 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé et facultatif pour les autres, ce nouveau régime aboutirait à une véritable fiscalité unitaire des multinationales en Europe.

C'est la réforme qu'il s'agit de réussir en Europe et partout dans le monde.



> AUTEUR

Antonio Gambini est licencié en droit à l'ULB. Il a travaillé au Parlement Européen, pour les députés européens Olga Zrihen et Benoît Hamon et pour l'IEV (centre d'étude du PS belge). Il travaille depuis 2010 en tant que chargé de recherche et de plaidoyer sur les questions du financement du développement et de justice fiscale internationale au CNCD-11.11.11, la coupole des ONG belges francophones de solidarité internationale.